



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

- I. Ouverture de la séance
- II. Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim
- III. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- IV. Adoption de l'ordre du jour
- V. Période de questions
- VI. Mandat pour modification à la conduite d'évacuation des lixiviats et d'aménagement d'un mur de soutènement pour la protection de la station de pompage SP3
- VII. Période de questions
- VIII. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Judi. le 29 septembre 2022

Séance extraordinaire

Endroit : Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents : Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Bernard Bigras-Denis, président, suite à l'avis de convocation préalable du 27 septembre 2022.

II- NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM»);

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une secrétaire-trésorière par intérim pour la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 de la RIADM.

En conséquence, il est :

9-09-22

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice
Et résolu

QUE le Conseil de la RIADM mandate madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM, à titre de secrétaire-trésorière par intérim pour la séance extraordinaire du 29 septembre 2022.

- Adopté à l'unanimité

III- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La secrétaire-trésorière par intérim déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance;

Il est :

10-09-22

Proposé par monsieur Kévin Maurice
appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

V - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

VI- Mandat pour modification à la conduite d'évacuation des lixiviats et d'aménagement d'un mur de soutènement pour la protection de la station de pompage SP3

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**la RIADM**») a reçu une proposition de modification à la conduite d'évacuation des lixiviats, de la firme d'ingénierie Groupe Alphard Inc., pour la nouvelle plateforme de compostage et d'aménagement d'un mur de soutènement pour la protection de la station de pompage SP3, afin d'assurer la pérennité de ces installations;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par divers intervenants les 19 et 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la RIADM a subi des dommages substantiels relativement aux travaux de construction d'une plateforme de compostage au LET de Lachute;

CONSIDÉRANT que la RIADM a fait notifier une mise en demeure aux intervenants concernés relativement au conduit d'écoulement des eaux de lixiviation et aux matériaux de couverture de la surface de ladite plateforme de compostage.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

En conséquence, il est :

11-09-22

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE le Conseil de la RIADM accorde un mandat à la compagnie Excavations Mario Roy Inc., pour un montant de quatre cent neuf mille huit cents quarante-huit et cinquante-huit dollars (409 848.58\$) plus taxes et à la firme d'ingénierie Groupe Alphard Inc. au montant de cinquante mille dollars (50 000\$) plus taxes, conformément aux lettres d'offres de service reçues, sous réserve des réclamations potentielles et des recours à être exercés contre les intervenants appropriés.

QUE le Conseil de la RIADM mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, à évaluer le bien fondé des recours contre tout intervenant, le cas échéant et prendre les moyens raisonnables pour exercer tels recours, le cas échéant.

- Adopté à l'unanimité

VII - PÉRIODE DE QUESTIONS

-Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

VIII – LEVÉE DE LA SÉANCE

12-09-22

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance extraordinaire soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité



Isabelle Charbonneau
Secrétaire-trésorière
par intérim



Bernard Bigras-Denis
Président